

VD_OMNI GE.2012.0202 vom 10. Januar 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-01-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_GE.2012.0202

FR: VD_OMNI GE.2012.0202 du 10 janvier 2013

IT: VD_OMNI GE.2012.0202 del 10 gennaio 2013

Regeste

X. _____ c/Municipalité de Ferreyres | Arrêt de classement pour non-paiement de l'avance de frais.

Erwägungen

E. 17

juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.